

**COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2025
DE 9 H 00 à 11 H 00**

DELIBERATION N° 2025 – 33

Objet : Délibération sur l'achat d'objets promotionnels pour la valorisation de la démarche PassPass.

Sont présents :

Mr Christophe COULON (avec le pouvoir d'Olivier ENGRAND), Mr Frédéric LETURQUE, Mr Eric DONNAY (avec le pouvoir de Franck DHERSIN), Mr Jean Michel MICHALAK, Mme Paulette JUILLEN PEUVION (avec le pouvoir de Amel GACQUERRE), Mr Jean - Christophe LORIC, Mr Arnaud DE RIGNÉ, Mr Thomas HUTIN (avec le pouvoir de Héloïse DHALLUIN), Mr Christophe GRAS (avec le pouvoir de Jacques RICHIR), Mr Louis MARCY (avec le pouvoir de Laurent DUPORGE), Mr Christophe PILCH; Mr Claude HEGO, Mme Françoise ROSSIGNOL, Mr Philippe MIGNONET, Mr Benoît ROUSSEL (avec le pouvoir de Laurent DUPORGE), Mme Marjorie GOSENLET (avec le pouvoir de Guy MARCHANT), Dominique FERNANDE, Mr Loïc LALYS (avec le pouvoir de Nicolas SIEGLER), Mr Pascal DEMONT, Mme Laurence CHARPENTIER (avec le pourvoir de Christian FOURCROY), Mr Etienne PERIN (avec le pouvoir de Gaston CALLEWAERT), Mr Vincent LACHERÉ (avec le pouvoir de Christian LEROY), Mme Patricia ADMONT (avec le pouvoir de Grégory BARTHOLOMEUS), Mme Véronique THIÉBAUT, Mr Philippe CARTON, Mr Claude BACHELET (avec le pouvoir de Claude VERGEOT), Mr Grégoire FRANCKE (avec le pouvoir de Jean – Claude THOREZ), Mr Benoît WASCAT, Mr Hervé NAGLIK, Mme Virginie CARON DECROIX, Mr Jean – Pierre LOCQUET, Jean – Claude RENAUD.

Sont absents / excusés :

Mr Franck DHERSIN, Mr Olivier ENGRAND, Mme Mady DORCHIES BRILLON, Mme Amel GACQUERRE, Mr Adrien NAVÉ, Mme Héloïse DHALLUIN , Mr Sébastien LEPRETRE, Mr Jacques RICHIR, Mr Alexis HOSET, Mr Raphaël CHARPENTIER, Mr Alexandre GARCIN, Mr Laurent DUPORGE, Mr Bruno CHRETIEN, Mr Guy MARCHANT, Mr Jean-Roger BERRIER, Mr Grégory BARTHOLOMEUS Mr Jean-François MONTAGNE, Mr Julien QUENNESSON, Mr Christian FOURCROY, Mr Arnaud BEAUQUEL, Mme Gaëlle VAUDÉ, Gaston CALLEWAERT, Mr Nicolas SIEGLER, Christian LEROY, Mr Claude VERGEOT, Mr Jean Claude THOREZ, Mme Marie CIETERS, Mr Antony GAUTIER, Mr Alain GEST.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric DONNAY.

Votes Pour : UNANIMITÉ

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DES HAUTS-DE-FRANCE

COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2025

DE 9 H 00 à 11 H 00 EN VISIO

DELIBERATION N° 2025 – 33

Objet : Achats d'objets promotionnels pour la valorisation de la démarche PassPass

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France réuni sous la présidence de son Président, Christophe COULON, le 10 Décembre 2025,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France,

Vu le Budget Primitif voté le 13 Mars 2025,

Vu le ROB 2026 présenté ce jour,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2025 adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

CONSIDERANT

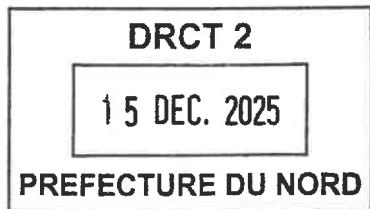
- Le lancement prochain de la campagne de communication portant sur les nouveaux médias, inscrite dans la stratégie de modernisation et de visibilité renforcée de la marque Pass Pass ;
- La nécessité de communiquer sur les nouvelles fonctionnalités du site passpass.fr et de son application mobile, notamment au travers d'une campagne de communication incluant des événements dédiés, des actions de présence sur le terrain, des opérations digitales, des concours, des dispositifs de récompense, ainsi que tout ce qui peut contribuer à promouvoir le site passpass.fr et ses outils de mobilité ;
- La volonté de fédérer les usagers et partenaires autour de la marque Pass Pass, en s'appuyant sur des objets promotionnels attractifs, représentatifs de l'identité passpass.fr, destinés à être distribués ou remportés dans le cadre de ces actions de communication ;
- Le besoin d'objets promotionnels pour faire connaître les autres dispositifs de la marque Pass Pass tel que « Pass Pass covoiturage » et « Pass Pass TAD » ;

DECIDE

- De procéder à l'achat d'objets promotionnels logotypés « passpass.fr », « Pass Pass covoiturage » et « Pass Pass TAD », destinés à être offerts ou distribués lors des événements, des actions de communication événementielles et digitales prévues dans le cadre de la campagne 2026 et suivantes, ou pour toute action de promotion des dispositifs Pass Pass ;
- De réserver à cet effet une enveloppe de 50 000 € et de procéder à des achats responsables en privilégiant des objets promotionnels ou goodies fabriqués prioritairement en France, et à défaut en Europe, capables de créer un attachement réel à la marque, de surprendre positivement et de marquer durablement les publics concernés. Ce choix permet de privilégier une production de qualité, responsable et cohérente en matière de circuits courts et de fabrication européenne ;
- D'imputer cette dépense au compte 611.

AUTORISE

Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président,

Christophe COULON

Correspondance administrative : Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France

Siège de Région - 151 Avenue du Président HOOVER 59555 LILLE CEDEX - Email : b.courty@hdfmobilites.fr Téléphone : 03 20 14 62 00